

HONORAIRES D'AGENCE

LOCATION A USAGE D'HABITATION

Honoraires de visite, de constitution de dossier, de rédaction de bail :

- Locataire : 8€ TTC/m² (loi ALUR*)
- Bailleur : 8€ TTC/m² (loi ALUR*)

Honoraires d'état des lieux:

- 3€ TTC m² de la surface habitable du logement (Loi ALUR*)

HONORAIRES DE NEGOCIATION : Facultatifs (Si applicable cf. LOI ALUR)

LOCATION PROFESSIONNELLE (6ans) ou **LOCATION COMMERCIALE** (3, 6,9ans)
15% TTC DU LOYER ANNUEL HT (A LA CHARGE DU LOCATAIRE)

AVIS DE VALEUR AVEC RAPPORT ECRIT (Démarches ; notaire, Banque): 249€

MEDIATEUR : Société Médiation Professionnelle, 2 rue Marc Sangnier 33130
BEGLES

VENTE DE BIENS IMMOBILIERS (MAISONS, APPARTEMENTS, TERRAINS, FDC)

BAREME D'HONORAIRES DE TRANSACTION AU 1 ^{er} JANVIER 2025(A LA CHARGE DU VENDEUR)	
De 10 000€ à 100 000€	9% avec un minimum de 5 000€
De 101 000€ à 200 000€	8%
De 201 000€ à 300 000€	7%
De 301 000€ à 400 000€	6%
De 401 000€ à 500 000€	5%
Plus de 500 000€	4% avec un maximum de 50 000€